

SEANCE DU 30 MARS 2012

Date de la convocation : 23/03/2012

Avis affiché le 26/03/2012

Publié dans le journal Sud-Ouest le 29/03/2012

Le trente mars deux mille douze à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine
Mme BOUCLAUD Anne - M. GASTOU Hugues - Mme MARTIGNON Sandrine
M. GIRAUDET Christian - M. RAYMOND Jean-François - M. ROBERGÉAU Patrick
Mme SALARDAINE Christelle - M. Jean-Claude JARNY - M. BERNARD Vincent
M. TAMISIER Frédéric - M. MARTIN Patrick - M. LATAUD Philippe - Mme GAUCHER
Karine

ABSENT REPRESENTÉ : M. COLAS Jean-Philippe (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)

ABSENT NON REPRESENTÉ : M. HENNEQUIN Hervé

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick MARTIN

ORDRE DU JOUR

- 1° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 2° CONTRIBUTIONS DIRECTES
- 3° VESTIAIRES FOOT
demande de subventions
- 4° PISTE CYCLABLE
demande de subventions
- 5° TRX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
convention trx génie civil
financement
- 6° LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES
convention avec le SYHNA
- 7° BUDGETS PRIMITIFS 2012
budget principal
budgets annexes
- 8° TRX MISE AUX NORMES PORT DU CORPS DE GARDE
désignation de la commission d'appel d'offre
- 9° TRX DRAGAGES
demande de subvention
- 10° INFORMATIONS DIVERSES
permanences des bureaux de vote
enquête publique trx désenvasage canal de la Banche
point sur les dossiers en cours : digues nord ; la Poste ; zone de commerce ;
zone d'activités marines ...
- 11° QUESTIONS DIVERSES

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	16
Conseiller représenté :	1
Absent non représenté :	1
Votants :	17

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance,

en réaction au message diffusé aux conseillers stipulant : « Compte tenu de l'importance de cette séance si vous avez des questions autres que celles prévues à l'ordre du jour, je vous invite à me les faire parvenir sans attendre. Une réponse vous sera apportée rapidement. Ceci afin de limiter la longueur des séances »,

Monsieur TAMISIER répond par le communiqué suivant :

« Mr le maire,

J'aimerais rappeler que le conseil municipal est un lieu de débat où s'applique la démocratie.

A ce titre et dans un souci de transparence, il est essentiel que les conseillers municipaux puissent poser les questions qui préoccupent la communauté. Je rappelle que les citoyens peuvent consulter les comptes-rendus des séances afin de constater la bonne tenue des débats.

Nous sommes dans une commune qui n'a rien d'une république bananière et malgré les ordres du jour importants, il m'apparaît essentiel de donner dans ce lieu le temps nécessaire aux débats et de les consigner afin de les porter à la connaissance de tous.

Merci. »

Quant à Monsieur Patrick MARTIN il tient à lire le message suivant :

« **Réaction par rapport aux annonces AUSEC**

La liste Charron autrement **se réjouit des annonces** faites par l'association AUSEC concernant notre commune, qui va apporter sans nul doute, un nouveau dynamisme et une sécurité accrue pour les charronnais.

En effet, nous apprenons par cette association, successivement, que la région financera **la digue nord**, les travaux nécessaires à la **réhabilitation des infrastructures** de la commune, les aides nécessaires aux **aménagement des zones d'activité mytilicoles portuaires et commerçantes**, un financement d'aires ludiques pour nos enfants et ados. **Que de bonnes nouvelles** qui nous amènent quelques interrogations.

Comment se fait-il que le maire et ses adjoints, le bureau en sorte, **n'aient pas su activer le dialogue avec la région (voir simplement l'instaurer)?**

Nous n'inventons rien, **ce sont les paroles de Mme la Présidente de Région**. Notre liste espère que cette non-relation avec la région, n'est pas simplement du fait d'une manœuvre politicienne !

Si cela s'avérait être le cas, cela nous décevrait d' autant plus que notre liste a voulu dans **un esprit d'une cohésion municipale** face aux difficultés suite à la tempête Xynthia, **ne pas faire d'opposition** par rapport aux décisions du bureau, voir même être force de proposition. Dans ce contexte et pour être tout à fait objectif et impartial, nous pouvons aussi regretter que notre liste a cru, en son temps, **que toutes les démarches vers tous les élus de tous les bords politiques**, aient été réalisées pour obtenir toutes ces avancées notoires. Manque de connaissance de certains d'entre nous certainement, naïveté peut-être.

Que dire **de la volonté de la CDC** à vouloir construire une zone commerciale sur Charron, force est de constater une certaine inertie voir **incapacité à fournir des avancées significatives** malgré de nombreuses réunions.

En conclusion Mesdames et Messieurs membres du Bureau du Conseil Municipal, **nous ne vous complimentons pas sur l'efficacité de vos actions**.

Pour la bonne marche du conseil dans son entier et pour l'avenir des charronnais, dorénavant, la liste Charron Autrement **souhaite avoir un avis à émettre sur toutes nouvelles actions** que vous décidez en mini réunion ou en bureau. Et ceci avant le conseil municipal sauf bien entendu avoir à faire aux décisions liées à la prérogative de M Le Maire pour un risque urgent ou majeur.

Cette mesure est possible au regard de nos moyens de communication actuels et facile d'accès.

Nous redemandons aussi **une diffusion des comptes rendus exhaustifs des propositions** émises lors des commissions, comme cela avait été promis lors du début de mandature par Mesdames et Messieurs les adjoints.

Merci d'avoir pris le temps de nous écouter et de bien vouloir consigner ce texte dans le compte rendu du conseil municipal.

La Liste Charron Autrement ».

1° **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012**

Sur proposition de la commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité **accorde** les subventions suivantes :

ACCA	300,00 €
club de FOOT	1 500,00 €
Les amis du Livre	1 800,00 €
Amicale de Charron	1 000,00 €
Ecole de Judo	2 000,00 €
lorte Charronnaise	150,00 €
Société Nale Sauvetage en Mer	100,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Vélo Club Charente Ouest	200,00 €
Coopérative scolaire	3 500,00 €
Lévriers et Compagnie	800,00 €
Le Vieux Tape-Cul	300,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
	12 750,00 €

Monsieur Christian GIRAUDET s'étonne de l'augmentation de la subvention au profit du Comité des Fêtes : 1000 € contre 350 € l'année dernière.

Le Maire répond que cette association qui a démarré ses activités en 2011 a fait ses preuves. Le programme de ses animations n'est pas négligeable. Ainsi, pour 2012 : rencontre de palets, Moul'stock, semaine du cyclotourisme, jeux interquartiers. Il faut encourager le bénévolat.

Monsieur LATAUD s'étonne du montant de la subvention à l'association « Lévriers et cie.

Le Maire répond que cette association s'occupe également des chats errants, nombreux depuis la tempête Xynthia. Tout ce travail sanitaire mérite le soutien de la collectivité.

2° CONTRIBUTIONS DIRECTES 2012

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2011.

Considérant la perte de bases enregistrée par les services fiscaux suite au départ d'une partie de la population sinistrée de Xynthia,

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **513 141 €**, soit, par rapport à 2011, une **perte de 2,30 %** représentant un montant de **12 049 €**

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **45 310 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **décide** d'augmenter les impôts par **10 voix POUR**, 6 voix CONTRE (M. Jean-François RAYMOND - Patrick MARTIN - Vincent BERNARD - Frédéric TAMISIER - Philippe LATAUD - Mme Karine GAUCHER) et 1 ABSTENTION (Christian GIRAUDET)

- **décide** par **14 voix POUR** ; 1 ABSTENTION (M. TAMISIER) ; 2 voix CONTRE (M. GIRAUDET et LATAUD) que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **518 241 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices allouées à la commune, représentant ainsi une augmentation de **1%**

- soit les taux suivants selon la variation proportionnelle :

- Taxe d'habitation : **9,37 %**
- Foncier bâti : **19,93 %**
- Foncier non bâti : **63,08 %**

Monsieur Christian GIRAUDET ne veut pas augmenter la pression fiscale sur des ménages qui subissent déjà beaucoup de difficultés face à la crise économique.

Madame GAUCHER préférerait que des économies budgétaires soient faites plutôt que d'augmenter les impôts. Certes, des fonds doivent rentrer, mais il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes qui paient.

Monsieur LATAUD aimerait connaître le rapport nombre d'employés communaux/habitants sur plusieurs années.

Le Maire lui répond que l'augmentation des employés communaux s'explique par le fait que des services ont été créés, comme le centre de loisirs. L'augmentation des effectifs scolaires a également des conséquences en matière de personnel aux écoles et à la cantine.

A ce propos, monsieur Christian GIRAUDET fait remarquer, que compte tenu d'un poste en sureffectif à la rentrée 2012, il aurait été plus raisonnable de proposer le poste vacant, à la mutation interne plutôt que de recruter un nouvel agent. La commune avait là l'opportunité de faire des économies.

Le Maire répond qu'il est convaincu que la situation n'est que provisoire. L'école retrouvera ses 10 classes. Il ajoute que l'agent en sureffectif devait à l'origine prendre la succession de la Poste. En attendant cette échéance, c'est l'équipe du centre de loisirs qui sera renforcée, d'autant qu'une des animatrices attend un heureux évènement. Son remplacement est tout trouvé.

3° VESTIAIRES FOOT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire présente le projet de constructions de nouveaux vestiaires en remplacement de ceux détruits lors de la tempête Xynthia.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet avec sa convocation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **autorise** le projet estimé à **252 000 € TTC**

- **inscrit** la dépense au budget primitif 2012

- **autorise** la consultation d'un maître d'œuvre qui finalisera le projet, déposera le permis de construire et suivra les travaux

- **autorise** le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre

- **sollicite** une participation financière auprès : du Département, de la Région, de l'Etat, et du Fonds d'Aide au Football Amateur.

4° **LIAISON SECURISEE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire présente le projet d'une liaison sécurisée destinée aux piétons et cyclistes, le long de la Départementale 105 entre les écoles et le Château. Chaque conseiller a reçu un descriptif du projet avec sa convocation.

Pour ces travaux la commune ne fait pas appel à un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** ces travaux estimés à **91 409 € TTC**
- **inscrit** la dépense au budget primitif 2012
- **autorise** la consultation d'entreprises
- **sollicite** une participation financière auprès de la Région et du Département.

Le Maire précise que ce sont les Brigades Vertes qui ont déboisé le cheminement qui traverse « le Château ».

Madame GAUCHER propose, en cette partie de circuit protégé, l'installation d'une barrière végétale ou lice en bois, pour éviter toute intrusion dans le domaine privé du Château.

5° **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : rue des Groies et rue du 19 mars 1962**

Chaque conseiller a reçu avec sa convocation le détail et le coût des travaux d'enfouissement des réseaux rue des Groies et rue du 19 mars 1962.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

autorise les travaux estimés à

- 36 008 € TTC (réseaux France Telecom)
- 53 126 € TTC (éclairage public).
- - **inscrit** au budget primitif le coût des travaux soit **89 134 €**

- **prend note** que la participation de la commune aux travaux d'éclairage public s'élève à 22 210 € HT.

- **autorise** le paiement en 5 fois sans frais des travaux France Telecom, soit 7 202 € par an

- **autorise** le paiement en 5 fois sans frais des travaux Eclairage public, soit 4 442 € par an

- **autorise** le Maire à signer la convention avec le SDEER concernant les travaux de génie civil Télécom

- **demande** une subvention auprès du Département pour les travaux relatifs à France Telecom.

Monsieur GIRAUDET aimerait savoir si les ampoules des candélabres répondent aux nouvelles exigences d'économie d'énergie.

Monsieur TAMISEIR renchérit : « il faut être vigilant sur le choix des ampoules ; c'est ainsi montrer des valeurs écologiques et cela a aussi force pédagogique. La collectivité doit montrer l'exemple ».

6° **LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le SYHNA afin d'organiser, sur le territoire du Nord Aunis, le programme de lutte contre les nuisibles.

En effet, le maire indique que la précédente convention signée pour une durée de trois ans est arrivée à échéance. Le SYHNA a donc transmis un nouveau projet de convention dans lequel les opérations de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales sont prolongées.

Le maire précise que cette convention se veut être le prolongement de celle adoptée il y a trois ans.

Après avoir écouté l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** ce projet de convention pour l'organisation de la lutte contre les espèces envahissantes pour une durée de trois ans,
- **de procéder** le cas échéant à un complément financier à chaque fin d'année si l'autofinancement du SYHAN n'est pas suffisant,
- **d'autoriser** le maire à prendre toute mesure nécessaire et à signer toute pièce afférente à cette opération.

7° BUDGETS PRIMITIFS 2012

7-1 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** par **16 voix POUR**, 1 ABSTENTION (M. Christian GIRAUDET) le budget primitif 2012 de la commune qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 343 755 €	1 343 755 €
INVESTISSEMENT	744 485 €	744 485 €
	2 088 240 €	2 088 240 €

DETAIL FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	prévisions
011 charges à caractère général	404 496,00 €
012 charges du personnel	692 262,00 €
014 atténuation de produits	14 184,00 €
65 autres charges	94 896,00 €
66 charges financières	46 043,00 €
67 charges exceptionnelles	5 589,00 €
023 virement pour investissement	86 285,00 €
	1 343 755,00 €

RECETTES	prévision
013 atténuation de charges	8 000,00 €
70 produits des services	95 500,26 €
73 impôts et taxes	561 317,00 €
74 dotations participations	474 026,00 €
75 autres produits	10 500,00 €
76 produits financiers	
77 produits exceptionnels	61 162,00 €
	1 210 505,26 €
002 excédent reporté	133 249,74 €
	1 343 755,00 €

DETAIL INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES			BP
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER			
2031	plan concessions cimetièr	5 957,00 €	1321	Etat 35 % trx voirie Xynthia	6 376,00 €	
205	logo + logiciel	1 824,00 €	1323	Dépt acq. Terrains contre digue	45 872,00 €	
2111	acq terrains Bas Bizet	57 341,00 €	1346	PVR	15 445,00 €	
2112	acq terrain Courlis	2 200,00 €				
2116	acq terrain cimetièr	2 499,00 €				
21534	éclairage public	2 818,00 €				
2188	acq panneaux	2 997,00 €				
2313	trx électricité garderie	2 398,00 €				
2313	tr électricité écoles	7 283,00 €				
2315	trx piste cyclable	50 000,00 €				
2315	trx digues Bas Bizet	20 000,00 €				
2315	ext réseaux électriques lotissements	18 445,00 €				
	déficit 2011	41 448,49 €	1068	excédent capitalisé 2011	147 517,49 €	
		215 210,49 €			215 210,49 €	
1641	remboursement emprunts	74 172,00 €	021	autofinancement	86 285,00 €	
1641	remboursement emprunts	7 500,00 €	10222	FCTVA	17 000,00 €	
1687	remboursement emprunts	31 444,00 €	10223	TLE	23 403,51 €	
	DIGUES DE RETRAIT BAS BIZET		1322	subv REGION	31 468,00 €	
	ACQUISITION					
2188	poteau incendie rue Paul Bourgeon	3 000,00 €				
	VOIRIE					
2315	trx rue de la Laisse sciage	1 137,00 €				
	PISTE CYCLABLE					
2315	trx	41 409,00 €	1323	subv Dépt	19 107,00 €	
			1322	subv Région	57 321,00 €	
	HAIE					
2121	route de la Palle	3 106,51 €	1323	subv Dépt	2 714,00 €	
	ENFOUISSEMENT RESEAUX rue des Groies					
21538	telecom	36 008,00 €	16875	emprunt	36 008,00 €	
21534	éclairage public	53 126,00 €	1325	part SDEER	30 916,00 €	

			16875	emprunt	22 210,00 €
VESTIAIRES FOOT		252 000,00 €	1323	DEPARTEMENT	39 828,00 €
2313			1322	REGION	110 000,00 €
			1321	DETR	43 014,00 €
			1328	FAFA	10 000,00 €
ZONE SPORTIVE					
2315	clôture pare ballons	7 700,00 €			
2315	clôture tennis	1 800,00 €			
AIRE DE JEUX ADOS					
			1325	subv association Maires	
2315	buts basket, installation traçage	3 505,00 €	1323	subvention Département	
BATIMENTS					
2313	MAIRIE armoire murale	3 000,00 €			
2313	MAIRIE sanitaires	600,00 €			
2313	EM thermostats	607,00 €			
2313	GARDERIE éclairage, thermostat	1 030,00 €			
2313	EE éclairage extérieur	1 020,00 €			
2313	EE fenêtres 1er étage	3 500,00 €			
2313	SDF éclairage extérieur	1 110,00 €			
2313	JUDO conduit de cheminée	2 500,00 €			
		744 485,00 €			744 485,00 €

Monsieur Christian GIRAUDET explique son abstention « il faut prévoir des budgets moins élevés ; remettre en question chaque poste de dépense ; pas de remplacement systématique. Le risque pour la collectivité est de créer un déficit budgétaire. De toute façon nous sommes partis vers le 0 € en autofinancement. »

Il ajoute : « nous sommes dans un budget de reconduction et non dans une recherche de réduction des dépenses ».

7-2 BUDGET ANNEXE PORT : BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2012 du Port qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	121 616 €	121 616 €
INVESTISSEMENT	87 215 €	87 215 €
	208 831 €	208 831 €

DETAIL FONCTIONNEMENT

DEPENSES		prévisions 2012	RECETTES		prévisions 2012
6061	eau, électricité	2 400,83 €	706	taxe sur nombre de points	34 000,00 €
6063	fournitures entretien	3 000,00 €	7083	taxe occupation DPM	6 200,00 €
6066	carburant	1 200,00 €	7085	taxe mouillage	26 000,44 €
6132	redevance domaniale	1 200,00 €	002	excédent antérieur	28 482,56 €
6152	trx entretien	1 306,00 €			
61551	entretien tracteur	3 800,00 €			
61558	enlèvement déchets	4 000,00 €			
61558	1 escalier Corps de Garde	2 416,00 €			
6156	VERITAS	2 000,00 €			
6184	formation permis bateau	400,00 €			
654	admission en non valeur	389,00 €			
66111	intérêts	412,00 €			
66111	intérêts	145,00 €			
666	perte de change	658,00 €			
62882	dragage 2011		758	part dragage 2011 (40%)	13 120,00 €
62883	dragages 2012	34 534,00 €	7582	part dragages 2012	13 813,00 €
617	participation étude plan dragage	1 500,00 €			
6288	évacuation épaves	6 000,00 €			
023	virement pour	56 255,17 €			

	investissement			
		121 616,00 €		121 616,00 €

DETAIL INVESTISSEMENT

DEPENSES		R à R	prévision	RECETTES		R à R	prévision
23152	dragage 2010			001	excédent antérieur		22 175,41 €
20325	étude plaisance	4 900,00 €		021	Virt fonct		56 255,17 €
1641	emprunt		1 779,00 €	1068	affectation résultat		3 383,42 €
1643	emprunt		2 658,00 €	13121	Subv étude	5 401,00 €	
23154	MO et trx	26 059,83 €	51 818,17 €				
		30 959,83 €	56 255,17 €			5 401,00 €	81 814,00 €
		87 215,00 €				87 215,00 €	

7-3 BUDGET ANNEXE TARRAIN A PIEUX : BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2012 du terrain à pieux qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	85 294 €	85 294 €
INVESTISSEMENT		
	85 294 €	85 294 €

DETAIL FONCTIONNEMENT

DEPENSES		prévision	RECETTES		prévision
6152	ent biens immobiliers	85 294,00 €	002	excédent antérieur	73 293,11 €
023	virement investissement		7083	locations	12 000,89 €
		85 294,00 €			85 294,00 €

7-4 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PORTUAIRES : BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2012 de la zone d'activités portuaires qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 248 €	10 248 €
INVESTISSEMENT	12 816 €	12 816 €
	23 064 €	23 064 €

DETAIL FONCTIONNEMENT

DEPENSES		prévision	RECETTES		prévision
6152	entr biens immobiliers	2 375,07 €	002	excédent antérieur	1 998,01 €
63512	taxes foncières	550,00 €	752	revenus immeubles	7 700,00 €
66111	remb emprunts	743,00 €	758	produits divers	549,99 €
023	virement investissement	6 579,93 €			
		10 248,00 €			10 248,00 €

DETAIL INVESTISSEMENT

DEPENSES		prévision	RECETTES		prévision
001	déficit antérieur	6 236,07 €	021	virement fonctionn	6 579,93 €
16	remboursement emprunts	6 579,93 €	1068	affectation résultat	6 236,07 €
		12 816,00 €			12 816,00 €

7-5 BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE : BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2012 de la zone conchylicole qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 887 €	14 887 €
INVESTISSEMENT	11 402 €	11 402 €
	26 289 €	26 289 €

DETAIL FONCTIONNEMENT

DEPENSES		prévision	RECETTES		prévision
66111	remb emprunt	338,59 €		subv budget principal	14 887,00 €
002	déficit	3 146,41 €			
023	virem investissement	11 402,00 €			
		14 887,00 €			14 887,00 €

DETAIL INVESTISSEMENT

DEPENSES		prévision	RECETTES		prévision
001	déficit antérieur	10 232,98 €	021	virement du fonct	11 402,00 €
1641	remb. emprunt	1 169,02 €			
		11 402,00 €			11 402,00 €

8° TRX MISES AUX NORMES CORPS DE GARDE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Une consultation est en cours pour choisir le maître d'œuvre qui finalisera le projet et suivra les travaux.

La consultation se termine le **13 avril à 12 h 00**.

Le règlement de la consultation prévoit la constitution d'une commission spécialement créée pour ce marché qui sera chargée de choisir le maître d'œuvre.

Le conseil municipal doit désigner 6 membres : 3 issus du conseil municipal et 3 issus du conseil portuaire.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

3 membres du conseil municipal :

- Monsieur MARIONNEAU
- Monsieur ROBERGEAU
- Monsieur RAYMOND

3 membres du Conseil Portuaire :

- Monsieur Ludovic BRUNET
- Monsieur Vincent BERNARD
- Monsieur Jean-Philippe JULIEN

9° DRAGAGE 2012

Tous les ans le rotodévaseur intervient dans les deux ports. Les travaux sont estimés à 34 535 € HT. Le Département subventionne à hauteur de 40 % soit **13 814 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **autorise** les travaux de dragage au Pavé et au Corps de Garde
- **inscrit** la dépense au budget 2012, soit **34 535 € HT**
- **sollicite** une subvention auprès du Département.

10° INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : le 04 mai 2012 à 19 h 00.

ZONE DE COMMERCES :

Le Maire informe les conseillers qu'une lettre d'observations a été adressée à la CDC concernant des incohérences techniques au vu des plans remis par l'architecte.

Madame GAUCHER se désole de voir que le projet n'a pas changé : les commerçants ne sont pas entendus.

Pourtant répond monsieur GIRAUDET, ils veulent quelque chose de simple.

Monsieur LATAUD quant à lui s'inquiète des suites d'un permis de construire déposé dans de telles conditions

En effet, répond monsieur GIRAUDET, comment se fait-il que ce projet ne corresponde pas aux attentes des commerçants. « 16 réunions pour arriver à ça ! »

Le Maire précise que ce chiffre prend en compte les réunions depuis le 1^{er} programme. Il ajoute que c'est aux élus d'avoir des exigences auprès de l'architecte.

Monsieur MARTIN regrette l'absence de l'architecte lors de la réunion qui rassemblait les commerçants et les élus CDC et commune de Charron. Pourquoi n'a-t-il pas été convoqué ?

Le Maire répond que ce n'était pas le moment. Le but de cette réunion était de faire comprendre aux représentants de la CDC les insatisfactions et les exigences des commerçants.

ZONE D'ACTIVITES MARINES :

Le Maire informe les conseillers que le 23 mars s'est déroulée à la mairie une réunion regroupant les représentants des professionnels de la mer et des administrations chargées de l'instruction de ce type de projet. La CDC était également présente puisque les zones d'activité sont de sa compétence.

Le maire précise que ce projet doit aboutir rapidement pour permettre aux pêcheurs et mytiliculteurs de se mettre aux normes sanitaires. En effet la qualité des eaux de la baie de l'Aiguillon ne permettra plus, dans un proche avenir, de rincer les coquillages sur les bateaux. Il faut installer des bassins à terre pour tremper les moules.

Les services de l'Etat, dans le cadre de la gestion des zones sinistrées se veulent moteur de ce projet. Il faut d'ores et déjà commander une nouvelle étude.

A noter en 2008 la CDC a financé une étude pour un projet de zone mytilicole au Pavé. Projet qui n'a pas abouti en raison de problèmes liés à l'achat du foncier.

SITUATION DES TERRAINS DEVENUS INCONSTRUCTIBLES SUITE A XYNTHIA

Une démarche a été faite par la collectivité auprès des Domaines, le 07/11/2011. La réponse est toujours en attente.

LA POSTE

La commune a le soutien de la Région pour maintenir la Poste sur son territoire.

La Poste n'a pas encore rendu sa décision.

DIGUES DE BAS BIZET

L'enquête publique se termine le 06/04/2012.

Des modifications du tracé par l'UNIMA sont prises en compte suite aux observations recueillies par le Maire et le commissaire enquêteur.

DIGUES NORD

La Région vient en aide à hauteur de 4 millions d'euros. Comme l'on pourra se passer du financement de l'Etat, qui imposait la validation du PAPI au versement de ses crédits, les travaux devraient démarrer plus vite.

Monsieur GIRAUDET, concernant les digues ouest fait remarquer que les ouvrages hydrauliques sont plus bas que la digue.

Normal, répond le Maire, ces ouvrages seront repris cette année. Le programme des travaux était conçu ainsi à l'origine.

TRAVAUX RUE DE LA ROCHELLE

Si tout va bien, le béton lavé sur les trottoirs sera terminé dans un mois

Le parvis de l'église sera impraticable pendant trois semaines.

SPECTACLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre du projet scolaire sur le thème du cirque, des activités ont été organisées par l'école avec le centre de loisirs et la maison de retraite.

Le spectacle de clôture s'est déroulé le 06/04/2012 à la salle des fêtes, en présence des parents.

11° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick MARTIN informe les conseillers des demandes des jeunes du village qu'il a rencontrés, soit :

- 1) une maison des jeunes gérée par une association des jeunes
- 2) Skate parc ; city parc ; voir aménager terrain de basket, handball
- 3) Enrichissement de la bibliothèque
- 4) Plus d'activités sportives, la danse ne suffit pas

- 5) Plus de fêtes, de soirées (éventuellement gérées par l'association des jeunes)
Et surtout, une demande pour garder le bus durant l'été.

Madame Karine GAUCHER informe qu'un point lumineux n'est plus en service rue du 14 Juillet, alors qu'une habitante vit à proximité.

Monsieur GIRAUDET revient sur la question du désherbage. Il aimerait que la commune adopte la même attitude que les communes voisines.

Monsieur TAMISIER renchérit : il faut adhérer à Terre Saine.

Le Maire est bien conscient de la nécessité de modifier les comportements. D'ailleurs, déjà, il a fait diminuer les doses de désherbant.

Il est d'accord pour que cette action et d'autres à venir soient officialisées par une adhésion à Terre Saine.

Monsieur BERNARD rappelle sa demande d'un miroir pour assurer la sécurité des automobilistes qui viennent de la rue des Maurines pour se rendre rue Pasteur.

Monsieur GIRAUDET s'étonne que la commune ait financé les panneaux interdisant la circulation sur la voie devenue privée suite à la déviation route de la Palle.

Le Maire répond que les panneaux sont installés sur le domaine public et que la commune a fait au moins cher, puisqu'elle se devait de signaler le nouveau profil de la route par une peinture au sol accompagnée d'un panneau signalant le virage.

FIN DE LA SEANCE à 21 h 30

Le Maire donne la parole au public.

Monsieur KERNER informe l'assemblée que la proposition d'installer des activités diurnes rue du 19 mars 1962 a été reçue favorablement par la Préfecture.

Le Maire précise que dès novembre 2010 des propositions de réemploi des habitations sinistrées ont été déposées à la Préfecture.

A ce jour l'Etat soutient le projet de réhabilitation de la maison « Albert » qui pourrait accueillir (à réfléchir) la maison des jeunes et ou le club du 3^{ème} âge et ou l'école de musique. La maison sera « nettoyée » pour laisser une seule surface libre de 150 m². Il faut maintenant penser le réaménagement de ce local.

Concernant le city Park promis par la Région, monsieur KERNER demande ce qu'il en est du projet de la CDC.

Le maire répond que la commune disposera de deux installations :

- une près de l'école
- l'autre dans la zone sportive.

Monsieur YOU Yannick regrette que la Région n'ait pas été invitée à la réunion portant sur le projet d'une zone d'activités marines.

Le Maire répond que, dans un premier temps, ont été invités tous ceux qui ont participé au 1^{er} projet. D'ailleurs la Région, informée par le Maire de cette réunion, ne souhaitait pas y participer. En revanche, elle sera présente à la prochaine réunion.

Monsieur YOU confirme que les eaux seront déclassées en B, fin 2013

Au 28 mars 2012 : 15 professionnels sont partants pour ce projet. Ils réfléchissent à l'organisation des installations et sont déterminés à ce que ce projet voit le jour : Charron est la seule commune portuaire à ne pas disposer de bassins.

Une personne lit la lettre de madame Ségolène RIOYAL adressée à AUSEC

Madame MARTIN/CONTAMINE demande pourquoi, alors que 5 Millions dormaient à la Région, le Maire n'est pas intervenu pour en faire bénéficier la commune.

Le Maire répond : « parce que la Région ne voulait pas intervenir ».

Monsieur ANTELME fulmine. Le débat s'envenime. Le ton monte.

Le calme revient avec l'intervention de monsieur BUSSELEZ qui fait le bilan du concours du palet et présente les activités du Comité des Fêtes pour l'année 2012.

FIN DE LA REUNION à 22 h 30